

Avis de constitution

SOCIETE « SOCIETE AÏCHA ET MARTINE » en abrégé « SAM »

Siège Abidjan yopougon Nouveau quartier, Lot
3768, Ilot 10

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 19 Oct 2023, et enregistrés au CEPICI le 24 Oct 2023, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « SOCIETE AÏCHA ET MARTINE » en
abrégé « SAM »

Objet : La société a pour objet en Côte d'Ivoire et à l'étranger :

Transport de personnes ; Commerce ; Import – Export ; Prestations diverses.

Et pour la réalisation de l'objet social :

- L'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles ;

- L'emprunt de toutes sommes auprès de tout établissement financier avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux ;

- La prise en location gérance de tous fonds de commerce ;

- La prise de participation dans toute société existante ou devant être créée ;

- Et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (200.0) Parts Sociales de Cinq Mille (5,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 200 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social Abidjan yopougon Nouveau quartier, Lot
3768, Ilot 10

Dirigeant(s) Mme BAMBAMBA AICHA (GÉRANT), Mme
KARIDIOULA ÉPOUSE BOSSON YENIN MARTINE (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2023-B12-06558 du 14/11/2023 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°80876/GTCA/RC/2023 du 14/11/2023

